

Dès le 1er MAI

Restauration scolaire (hors collège)
Périscolaire
Mercredi

Inscriptions 2019-2020
Enfants / adolescents 3-17 ans

ETAPE 1 : Dossier Unique d'Inscription (DUI) - à partir du 1er mai 2019

- **Connectez-vous** à votre compte sur le Portail Famille,
- **Vérifiez, complétez et validez** les informations de votre famille et de vos enfants,
- **Scannez** les documents demandés, dans le bloc «Pièces justificatives à fournir».



Si vous n'arrivez pas à accéder à votre compte famille, merci d'adresser un mail à portail-famille@lafarelesoliviers.fr

Avant de vous connecter au PORTAIL FAMILLE, munissez-vous des documents suivants, scannez-les ou photographiez-les (format .pdf, .jpg, .jpeg, .gif, .png). Le fichier ne doit pas excéder 2 Mo.

- **Avis d'imposition n-2 complet** (avis 2018 sur les revenus 2017 pour tous les membres du foyer)
- **Dernier bulletin de salaire** pour tous les membres du foyer ou extrait Kbis.
- **Jugement de divorce** ou **Attestation de séparation** signée par les 2 parents indiquant les jours de garde.
- **Attestation CAF** de justificatifs de ressources
- **Justificatif de domicile** de -3 mois - En cas d'hébergement, attestation d'hébergement/copie CNI/justificatif domicile de l'hébergeur + copie CNI/justificatif domicile de l'hébergé
- **Attestation d'assurance** de responsabilité civile ou extra-scolaire 2019/2020
- **Page des vaccinations** du carnet de santé

N'oubliez pas d'imprimer, de remplir, de signer et de scanner la fiche sanitaire de liaison. A télécharger sur le portail famille (Bandeau de gauche-Bloc Pôle Jeunesse)

ETAPE 2 : Vérification de votre DUI par l'Espace Famille

- * **Si votre DUI est incomplet**, l'Espace Famille mettra votre dossier en attente et vous transmettra un mail pour vous réclamer les pièces manquantes,
- * **Si votre DUI est complet**, l'Espace Famille vous donnera accès aux inscriptions en ligne et vous en informera par mail. Attention, un délai de traitement est nécessaire.

ETAPE 3 : Inscription aux structures d'accueil sur le Portail Famille

Rendez-vous dans le bloc « Accueil de loisirs/Périscolaire/ Restauration scolaire » pour réserver les dates pour votre ou vos enfant(s). **Attention un délai de traitement est nécessaire.** Dès validation, **un mail de confirmation** vous sera transmis.



Les inscriptions en ligne seront accessibles UNIQUEMENT si vous vous êtes acquittés de vos factures en cours

Pour vous aider dans vos démarches :

- Un mode d'emploi est disponible sur le portail famille en cliquant sur le lien « Mode d'emploi- Inscriptions »
- Une question ? Adresser un mail à : portail-famille@lafarelesoliviers.fr
- Vous ne pouvez pas accéder au Portail Famille ? L'Espace Famille vous reçoit sur **rendez-vous** :
 - ⇒ Constitution du DUI sous format papier. Lors du Rdv, munissez-vous de la copie de tous les documents énumérés dans l'Etape 1 ci-dessus.

Espace Famille – Mairie Annexe – Place Camille Pelletan - 04.90.45.46.09 ou 04.90.45.46.29

Pourquoi un Dossier Unique d'Inscription ?

Le DUI est un Dossier Unique **obligatoire** pour inscrire votre ou vos enfant(s) aux structures d'accueil de la commune : restauration, périscolaire, mercredi, petites et grandes vacances. L'objectif étant de collecter en une seule fois les informations du foyer et ainsi simplifier vos démarches.



- * **Il n'y a pas de réinscription automatique.** Chaque année, vous devez vérifier et compléter le DUI et joindre Les pièces demandées.
- * **Le DUI est obligatoire** pour l'achat des tickets occasionnels pour la restauration scolaire (2 tickets oranges maximum par mois et par enfant - en vente auprès de l'Espace famille) ainsi que pour les inscriptions aux vacances scolaires et séjours.

Pourquoi des inscriptions en ligne ?

L'objectif est de vous permettre de gérer directement en ligne le planning de votre ou vos enfant(s) :

- * **Réserver** des dates pour l'un des services : restauration scolaire, périscolaire, mercredi, vacances
- * **Consulter** vos réservations
- * **Modifier** ou **annuler** vos réservations.



Pour réserver, modifier ou annuler une ou des réservations, des délais doivent être respectés :

- * Au-delà, aucune réservation ou modification ne sera possible sur le portail famille.
- * Pour la restauration et le mercredi : **15 jours avant** la présence ou l'absence de l'enfant
- * Pour le périscolaire : **avant le vendredi de la semaine précédant** la présence ou l'absence de l'enfant.

Quelles sont les conditions d'inscription aux structures d'accueil ?

- * Les inscriptions sont prises **dans la limite des places disponibles.**
- * L'inscription aux structures d'accueil peut se faire **à l'année ou au mois.**

Nous vous recommandons de réserver le planning de vos enfants de préférence à l'année.

Pour les 3-12 ans (maternelle et élémentaire)

Restauration scolaire – lundi/mardi/jeudi/vendredi

L'accueil des enfants doit se faire dans les meilleures conditions possibles de confort et de sécurité. Ces conditions limitent le nombre de places disponibles :

- * Inscription 4 jours/semaine si les 2 parents travaillent ou si un parent isolé travaille.
- * Inscription 1 jour/semaine si un seul parent travaille.
- * Accueil des enfants ayant une allergie alimentaire après établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
Panier repas à fournir par la famille et inscription en ligne obligatoire

Périscolaire – lundi/mardi/jeudi/vendredi – accueil de l'enfant dans son école

- * Accueil du matin : 7h30-8h30
- * Accueil du soir : 16h30-18h00
18h00-18h30

Mercredi – accueil de l'enfant à l'ALSH Pomme de Pin

Accueil matin - 7h30-8h30		
8h30-11h30 Matin sans repas	8h30-13h30 Matin avec repas	8h30-16h30 Journée avec repas
		Accueil soir - 16h30-18h00
		Accueil soir - 18h00-18h30

Pour les collégiens 10-14 ans

Périscolaire – lundi/mardi/jeudi/vendredi – de 16h à 18h30

Une navette en minibus entre le collège et le SMJ s'effectue à 16h et 17h. Sur place, des activités culturelles / sportives sont proposées et une salle de travail est mise à disposition.

Mercredi – accueil SMJ – de 12h à 18h30

Une navette en minibus entre le collège et le SMJ s'effectue le mercredi à 12h.